



Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2024-043

Service Pôle Citoyen

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

FORUM DES ASSOCIATIONS DU 8 SEPTEMBRE 2024

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention de formation entre le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne 14 rue des Eteules - 91540 MENNECY et la ville de Villiers-sur-Orge ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de proposer un atelier d'initiation aux gestes des premiers secours lors du forum des associations ;

DÉCIDE**Article 1 :**

D'APPROUVER la convention de formation entre le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche et la ville de Villiers-sur-Orge pour une formation qui se déroulera le dimanche 8 septembre 2024 au complexe sportif Marc Senée, voie des prés.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la présente convention s'élève à 400€ TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juillet 2024



Pour le Maire empêché,

Michèle PROVOTAL, Adjointe au Maire
chargée des finances et de l'action sociale